

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 4

Buchbesprechung: Une revue consacrée à la protection de la population

Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'acceptation pour les engagements à l'étranger. Pour atteindre ce but, il ne faut pas des mesures précipitées, mais des argumentations fondées sur la politique de sécurité.

Obligation de suivre une instruction à l'étranger pour les militaires de milice

Le message du Conseil fédéral limite la dimension de l'instruction à l'étranger et remplit donc toutes les conditions posées par la SSO lors de la procédure de consultation. Ce n'est qu'exceptionnellement que des services d'instruction de formations de troupe pour l'instruction au combat mobile interarmes sont effectués sur des places d'exercice à l'étranger. Ils dépendent de la condition fixée par la loi selon laquelle le but de l'instruction ne peut être atteint en Suisse. Les troupes concernées sont décrites dans le message. Par contre, l'instruction dans le cadre de la sûreté sectorielle doit continuer - avec la participation de formations blindées - de se dérouler en Suisse exclusivement.

Lors de la table ronde, la SSO, le PDC et le PLR étaient d'accord sur ce point. Ce qui est normal depuis longtemps pour les Forces aériennes doit aussi devenir possible pour l'artillerie et les troupes blindées. Avec sa décision de renoncer à l'obligation, la commission de sécurité ne remet pas seulement en cause l'instruction à l'étranger. Par sa prise de position elle fait courir le risque que les objectifs d'instruction au combat mobile interarmes ne puissent jamais être atteints.

Dans sa prise de position, la SSO constate que les cours de répétition à l'étranger ne peuvent pas reposer sur le principe du volontariat. Atteindre des objectifs d'instruction avec une moitié de bataillon/groupes ou quelques cadres ne fait pas sens.

Le Conseil national devra se pencher sur l'article 41,3. Ce projet sera traité le 2 juin 2008.

Et les conséquences pour le système de milice?

Pour chaque modification de la législation, les rédacteurs ont aussi le devoir de vérifier les conséquences d'une telle modification sur les finances (diminution des dépenses, loi pour les subsides), les effectifs du personnel, les cantons, l'économie politique, la compatibilité avec les obligations internationales, avec la neutralité de notre pays et par rapport à la planification législative.

Du point de vue de la SSO, cette liste n'est pas complète parce que un élément principal pour les questions militaires manque. En cas de modification des bases légales concernant notre armée, il est absolument nécessaire d'en examiner les conséquences pour le système de milice et de les mentionner dans le message. De cette façon, on pourrait respecter de manière systématique et continue le caractère de milice de notre armée.

Une revue consacrée à la protection de la population

Berne, 09.06.2008 - L'Office fédéral de la protection de la population lance la nouvelle revue Protection de la population. Chaque numéro mettra l'accent sur un thème particulier. La première édition traite des rapports entre professionnels et miliciens, un sujet qui concerne toutes les organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques et protection civile). Elle soulève en particulier des questions telles que la répartition des tâches et la collaboration ou encore l'obligation de servir et le recours aux bénévoles. Le premier numéro donne notamment la parole au conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS: «Il est évident qu'à l'avenir, le rôle de la protection de la population va se renforcer.»

Cette publication s'adresse à toutes les personnes actives au sein du système coordonné de protection de la population et qui y assument des responsabilités techniques ou politiques, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Mais Protection de la population vise aussi un plus large public, auquel elle souhaite offrir une information complète et fondée à propos de sujets d'actualité dans ce domaine. Cette nouvelle revue tient compte des structures fédéralistes de la Suisse et de ses institutions, dont fait partie le système coordonné de protection de la population et s'intéresse précisément aux tâches, problèmes et solutions propres aux différents cantons. Elle se veut un forum ouvrant ses colonnes à tous les acteurs impliqués afin qu'ils puissent faire part de leurs intérêts et préoccupations et contribuer ainsi au développement de la protection de la population en Suisse.

Protection de la population se veut pratique, stimulante et attrayante. Deux éditions sont prévues cette année et trois par an à partir de 2009. Si ce rythme de parution ne lui permettra pas de traiter les informations quotidiennes, il ne l'empêchera pas d'aborder des thèmes d'actualité comme c'est le cas dans la présente édition, avec un article sur les préparatifs de l'Euro 2008.

Col Hervé de Weck
Ancien rédacteur en chef, RMS

